

Image not found or type unknown



Control alcoolemie positif en espagne

Par **olivier8794**, le **06/11/2012 à 13:48**

Bonjour,
Lors d'un déplacement professionnel en Espagne, j'ai été contrôlé positif avec un taux 0,94 ml
Je dois passer au tribunal le 20 novembre, je ne peux m'y rendre pour des questions financières et professionnelles. Sachant que c'est mon premier délit, quel sera ma peine ?
Peut-on m'extrader en Espagne ?

Par **amajuris**, le **06/11/2012 à 14:00**

Bonjour,
L'extradition je ne le pense pas, mais l'administration espagnole transmettra sans doute la décision du tribunal espagnol à l'administration française.

Par **olivier8794**, le **06/11/2012 à 15:24**

merci pour votre rapidité et votre réponse. Cela sera inscrit sur mon dossier judiciaire ?